



Début : 10 heures

Présents :

- 1
- Compte rendu de la réunion de conseil de Ligue du 21 janvier 2023 :
Remarque pour modification : les clubs venant de CORSE ont la possibilité de demander deux rencontres le même week-end. Depuis la réunion, modification du nombre d'inscrits à la formation d'AF : 15.

- Th. ALBERTIN
- E. BARTZ
- M. DORDOR
- A. GEBLEUX
- D. GERONIMI
- JL. GUILLOTEAU
- JM. LAUGA
- G. LIEVREMONT
- G. LONGETTI
- O. PERRET (visio)
- A. PIETRI
- S. POIRRIER
- S. SELLIEZ
- S. TRENS (visio)
- M. VASSALLO
- I. WEGEL

Vote du compte rendu : approuvé à l'unanimité.

- Point sur les championnats de France à ANTIBES : Thierry ALBERTIN

- La sélection des 14 arbitres régionaux a été faite, et la liste a été arrêtée. Agréable surprise : la fédération a sélectionné trois arbitres nationaux de notre ligue.
- Proposition, afin d'avoir une tenue identique, d'équiper les arbitres de polos, s'il fallait enlever la veste en cas de chaleur. La couleur lavande pour rappeler la Provence a été choisie.

Vote de l'achat de polos (2 par arbitre) : Pour à l'unanimité. Des devis seront demandés auprès de deux fournisseurs.

- PASS 1, 2 ou trois jours pour les clubs : sur 111 clubs, 50 % ont répondu à ce jour.

- Modification des règlements sportifs du championnat par équipes pour la saison prochaine : Jean Marie LAUGA

- Après une discussion animée concernant le juge arbitrage, l'article 1 du règlement du championnat va être modifié et sera représenté lors de la prochaine réunion.

- Amendes :

- ✓ Défaut de JA1 : 100 € par journée
- ✓ Défaut de l'équipe jeune manquante : montant de l'inscription de l'équipe la plus élevée, hors PRO.

- Point sur les formations :

- Formation d'Animateur Fédéral à ISTRES du 20 au 23 février 2023.
- Formation de formateur Fédéral dans les locaux de FOS SUR MER. C'est la Fédération qui a attribué le lieu. Deux salariés du CD13, un salarié de la ligue ainsi qu'un bénévole de la ligue vont participer.
- Formation AR et JA : A l'issue du 3^{ème} tour de Critérium national, tous les candidats ont été reçus.
- Formation JA2 : sur les 4 inscrits, 3 ont été reçus, 1 candidat a été recalé. La pratique se déroulera lors du 4^{ème} tour de critérium régional.
- Formations fédérales : François LEVY a passé la première étape de l'AN avec succès, J. Philippe HAAR a réussi la formation de formateur AR-JA1, et Eric BARTZ est toujours en course pour réussir la formation JAN.

Excusés :

- R.DEWARLINCOURT
- N. IONNIKOFF
- E. PEREYROL
- F. VAGNER

Absents :

- G. FARCE
- M. FELICI

Invités :

- C. GEBLEUX
- E. MASSON
- Linh NGUYEN



- Demande d'une école pour faire passer un module formation d'arbitre dans les classes sportives du collège (Arbitre de club en 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} ; Arbitre régional en 3^{ème})

↪ Vote : pour à l'unanimité, avec une demande de 100 € au collège, par prestation.

2

- Isabelle WEGEL fait part d'une demande de la Commission Fédérale d'Arbitrage : approche aux risques d'arrêt cardiaque à travers une formation de 2 heures. Cette formation doit être faite par un organisme agréé, donc celle-ci ne peut pas être faite par le médecin de la Ligue. Voir pour la programmer le jour du colloque des JA1 en septembre.
- En ce moment, des webinaires sur les violences sexistes, sexuelles et autres ont lieu entre la fédération, les arbitres, techniciens et dirigeants. Dorénavant, les arbitres devront cocher l'honorabilité pour valider la demande de licence. Pour rappel, la carte PRO est obligatoire pour les cadres techniques.

Pause repas à 13 heures 30.

✚ Point sur les finances :

- Olivier PERRET demande s'il est possible (comme déjà fait dans le passé) de récompenser les joueurs qui ont fini 2^{ème} au championnat de France des Régions, sous forme de remboursement à hauteur de 50 € d'une facture de matériel.

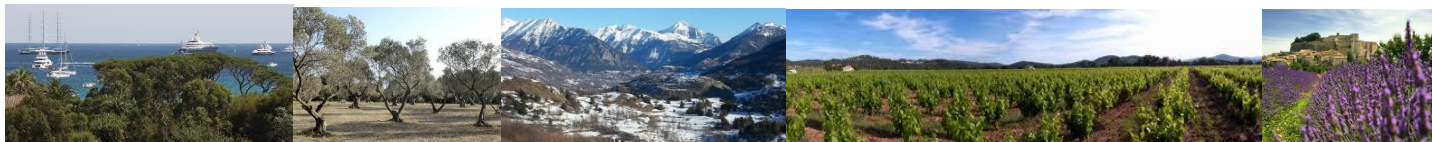
↪ Vote : oui à l'unanimité

- Nouvelle note de frais : les signatures ne sont plus obligatoires avant paiement. Le président les signera lors de ses passages au siège de la Ligue.
- Demande de Gilles LIEVREMONT : lorsqu'un club ne se réaffilie pas, la ligue supporte financièrement les parts FFTT, Ligue et Comités. Il propose donc que les comités prennent à leur charge la part comité.

↪ Vote : pour à l'unanimité pour que le comité prenne en charge sa part.

- SPID V2 : la Ligue avait annoncé que la facture envoyée par la Fédération à chaque comité, serait remboursée la première année. Thierry demande donc que chaque comité paie sa facture à la Fédération, et demande le remboursement à la Ligue.
- Remise en place des 10 % de pénalité aux clubs qui ne règlent pas leur facture. Un problème se pose au niveau d'un club : l'ASAND MARSEILLE qui est en grande difficulté. Un échéancier a été mis en place pour le règlement de la facture de la saison dernière. Ce club ne pouvant pas régler les factures de la saison actuelle, une dérogation est demandée pour lui éviter la pénalité.

↪ Vote : oui à l'unanimité



3

✚ Point sur les licences et le développement :

- 7 375 licences à ce jour. Pour le développement, c'est une information pertinente à amener lors de la rencontre avec le président de la Fédération, pendant les championnats de France à ANTIBES.
- Peu de licences découvertes saisies dans les comités.
- Prochaine date de compétition : PRO TOURS de BERLIN, si Sandro CAVAILLE et Maxence CHAMPAUZAS sont qualifiés.
- Une liste des techniciens les plus méritants sera établie par Eric MASSON pour offrir des PASS trois jours au championnat de France à ANTIBES.
- L'E-SPORT se développe. Il y a un vrai projet pour essayer de développer notre sport et essayer de repasser devant le badminton. Il faut se mobiliser pour essayer de le développer.

✚ Point sur l'ANS :

- La campagne va commencer, et les salariés feront comme l'année dernière pour aider les clubs.

✚ Point sur le critérium :

- Nikita n'étant malheureusement pas présent, il est difficile de parler du problème concernant les listes diffusées aux clubs et contenant des erreurs à chaque tour. Eric BARTZ a un gros problème de communication avec Nikita. Il faut donc trouver une solution pour la saison prochaine, car les listes avec des erreurs ne peuvent être communiquées aux candidats qui passent la pratique JA2 lors du critérium régional.

✚ Instance de discipline : La commission s'est réunie pour traiter deux affaires.

- Comportement sexiste d'une personne lors d'une compétition départementale dans le var : la personne a pris un avertissement, et a accepté de s'inscrire et assister à la prochaine formation AR et JA1.
- Club qui a fait jouer une personne sous une fausse identité lors de rencontres de championnat : le président du club a prétendu qu'il n'était pas au courant : le club prend un avertissement et doit désigner un responsable des équipes.
- La personne qui a joué sous une fausse identité : avertissement et suspension de deux rencontres de championnat.

La prochaine réunion aura lieu le samedi 15 avril en distanciel.

Fin de la réunion à 17 heures.